

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2340

présenté par
M. Cormier-Bouligeon

ARTICLE 9**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.